

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 2024-092

Nos réf : SR/HG

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise SARL PIERROT ELAGAGE, interviendra pour des travaux d'élagage d'arbres situés sur la parcelle cadastrée 48 AB 258 sis 34 rue des Acacias. Ces travaux se feront depuis la rue des Cerisiers (RD 663), portion située en face des 64 et 68 rue des Cerisiers.

Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 1 jour, le 12 novembre 2024. Le basculement de circulation sur chaussée opposée sera autorisé. Pour ce faire, la circulation sera alternée manuellement. A l'endroit des travaux, la vitesse sera limitée à 30km/h et le stationnement sera interdit. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3 : L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux provisoires et de cônes de signalisation conformément à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire à mettre en place pour des travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 18 octobre 2024

Madame la Maire
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 18 octobre 2024
Publié sur site internet le : 18 octobre 2024

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr